



Gestion de l'équarrissage en élevage de ruminants N3

Novembre 2024 – N° 3

Les avortons, placentas et cadavres d'animaux peuvent être des sources de contamination pour les autres animaux. Dans le cas de maladies zoonotiques, c'est-à-dire se transmettant à l'Homme, celui-ci peut également se contaminer au contact de ces différentes matrices ou de matériaux souillés par ces derniers.

Pourquoi?



Comment?



- Les avortons, placentas et cadavres d'animaux doivent être écartés du reste du troupeau et placés dans un lieu dédié à l'abri des autres animaux de l'exploitation (dont les chats et les chiens présents dans l'exploitation) et des prédateurs. L'aire d'équarrissage doit être facilement accessible pour l'équarrisseur, si possible cachée de la vue des promeneurs et son accès doit être restreint aux seules personnes autorisées (équarrisseur, éleveur, ...).
- Des précautions doivent être prises lors de leur manipulations pour éviter les contaminations.

Stocker les cadavres, avortons et placenta

- Les avortons, placentas et cadavres doivent être ramassés le plus rapidement possible et ne doivent pas être stockés à même le sol et sans protection dans la zone d'élevage (à l'extérieur des bâtiments ou dans les pâtures).
- Les avortons, placentas et cadavres doivent être placés dans un lieu dédié (aire d'équarrissage, bac hermétique ou cloche) à l'abri du vent, des autres animaux de l'exploitation et des prédateurs. Les avortons, placentas et animaux de petite taille peuvent être stockés dans des sacs en papier kraft ou des sacs d'équarrissage adaptés (pas de sac plastique) et dans un congélateur dédié.

- Il est possible d'utiliser des cloches à cadavre pour limiter l'accès aux animaux sauvages
- En cas de forte chaleur, en attendant la collecte par l'équarrissage, il faut privilégier le paillage des cadavres et ne pas utiliser de bâche qui va augmenter la température et favoriser la décomposition.
- Il convient de contacter l'équarrisseur le plus rapidement possible, et de nettoyer et désinfecter l'endroit où a été découvert le cadavre ;
- Les enlèvements équarrissage sont normalement réalisés dans un délai maximal réglementaire de 2 jours francs (hors week end)

En pratique



BIOSÉCURITÉ



Je protège mon troupeau



GDS
France

Gestion de l'équarrissage en élevage de ruminants N3

Novembre 2024 – N° 3

Bien choisir son emplacement

- L'aire d'équarrissage doit être située dans la zone non professionnelle de l'exploitation (voir fiche n°2 sur le zonage) avec un accès direct pour le camion d'équarrissage. Il est important que l'équarrisseur ne passe pas par la zone professionnelle ou la zone d'élevage de l'exploitation. Le personnel d'équarrissage doit pouvoir effectuer ses manœuvres en toute sécurité ce qui implique de prévoir suffisamment d'espace autour et au-dessus de l'aire.
- L'aire d'équarrissage doit être constituée d'une zone stabilisée permettant une récupération des liquides.
- Pour les ovins, caprins et les veaux il est possible de stocker le bac d'équarrissage hermétique (nettoyé et désinfecté) dans la zone professionnelle et de le déplacer au moment du ramassage sur l'aire d'équarrissage, pour éviter que le camion d'équarrissage ne pénètre dans la zone d'élevage ou la zone professionnelle.
- Afin de faciliter l'accès direct du camion d'équarrissage à l'aire d'équarrissage de l'exploitation, il est important de bien indiquer à l'équarrisseur l'emplacement de cette aire et le chemin d'accès à respecter. Prévoir une boîte d'échange à l'abri de l'humidité (remise des passeports).
- L'aire d'équarrissage doit se situer à un minimum de 11 mètres des poteaux électriques et l'espace doit être suffisant dans la zone non professionnelle afin que l'équarrisseur puisse effectuer ses manœuvres sans se retrouver sur la voie publique.

Gérer les risques

- Il est nécessaire de prendre des précautions lors de la manipulation des cadavres, placentas et avortons : il faut donc à minima porter un masque et des gants à usage unique et il est recommandé de nettoyer et désinfecter sa tenue et ses bottes après manipulation ou d'avoir une tenue et des bottes réservées à cet usage.
- Il faut éviter d'accueillir du public lors du passage de l'équarrisseur.
- L'aire d'équarrissage, les bacs ou les cloches d'équarrissage pour le stockage ou l'entreposage des cadavres doivent être nettoyés et désinfectés après chaque passage de l'équarrisseur.
- Le matériel utilisé pour l'acheminement des cadavres jusqu'à l'aire d'équarrissage (brouette, godet, ...) doit être nettoyé et désinfecté sur cette aire après chaque utilisation et avant de retourner en zone professionnelle.
- Après toute manipulation des cadavres, l'éleveur doit nettoyer et désinfecter ses bottes, se laver les mains et changer de tenue avant de retourner en zone d'élevage.